



Changement d'échelles pour l'organisation de la compensation écologique

Retour d'expérience de l'Allemagne et du Bade-Wurtemberg



**Adeline Bas ¹, Sandra Clermont ¹, Constance Berté ²,
Coralie Calvet ³, Anne-Charlotte Vaissière ⁴**



¹ Eifer

² LATTs, Ecole des Ponts ParisTech

³ CEE-M, INRA, Université de Montpellier

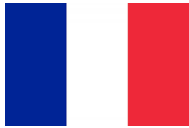
⁴ ESE, CNRS



Webconférence PNR Boucles de la Seine Normande
25 avril 2019



INTRODUCTION



1976

Loi sur la protection de la nature



Séquence Éviter – Réduire – Compenser



Biodiversité protégée



Biodiversité ordinaire



1976

Bundesnaturschutzgesetz
BNatSchG



Eingriffsregelung



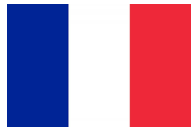
Biodiversité ordinaire

Artenschutzrecht



Biodiversité protégée

INTRODUCTION



1976

Loi sur la protection de la nature



Séquence Éviter – Réduire – Compenser



Biodiversité protégée



Biodiversité ordinaire



1976

Bundesnaturschutzgesetz
BNatSchG



Eingriffsregelung



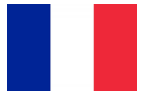
Biodiversité ordinaire

Artenschutzrecht



Biodiversité protégée

INTRODUCTION



*Loi sur la protection
de la nature*

1976

1998

2016

Aujourd'hui

- **Mutualisation et anticipation** de la compensation
> Sites Naturels de Compensation

Échelle : Locale

- Premières initiatives d'intégration **ERC** dans la **planification territoriale**

Échelle : Régionale, départementale, communautés de communes

Eingriffsregelung

- **Mutualisation et anticipation** de la compensation
> Ökokonto – Flächenpool
- Intégration de la démarche **ERC** dans la **planification territoriale**

Échelle : Länder et Communes



PLAN

1. Principes généraux de l'Eingriffsregelung
2. Évolutions de l'Eingriffsregelung pour une meilleure mise en œuvre de la compensation
3. Compensation par Ökokonto : exemple du Bade-Wurtemberg
4. Mise en perspective des systèmes allemand et français de la compensation écologique

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Eingriffsregelung

- Objectif : conserver la capacité fonctionnelle des écosystèmes et l'intégrité des paysages

- Mise en œuvre :



Grandes lignes



Modalités pratiques

- Mesures de compensation autorisées :



Restauration écologique



Actions de gestion



Indemnisation financière

- Type de compensation :

Ausgleich – Compensation fonctionnelle
Équivalence fonctionnelle stricte

In-kind

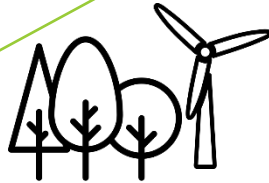
Ersatz – Mesures de remplacement
Équivalence fonctionnelle relâchée

Out-of-kind

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Eingriffsregelung

BNatSchG



Loi relative à la protection de la nature

Infrastructures : autoroute, réseau ferré, éoliennes, etc.

BauGB



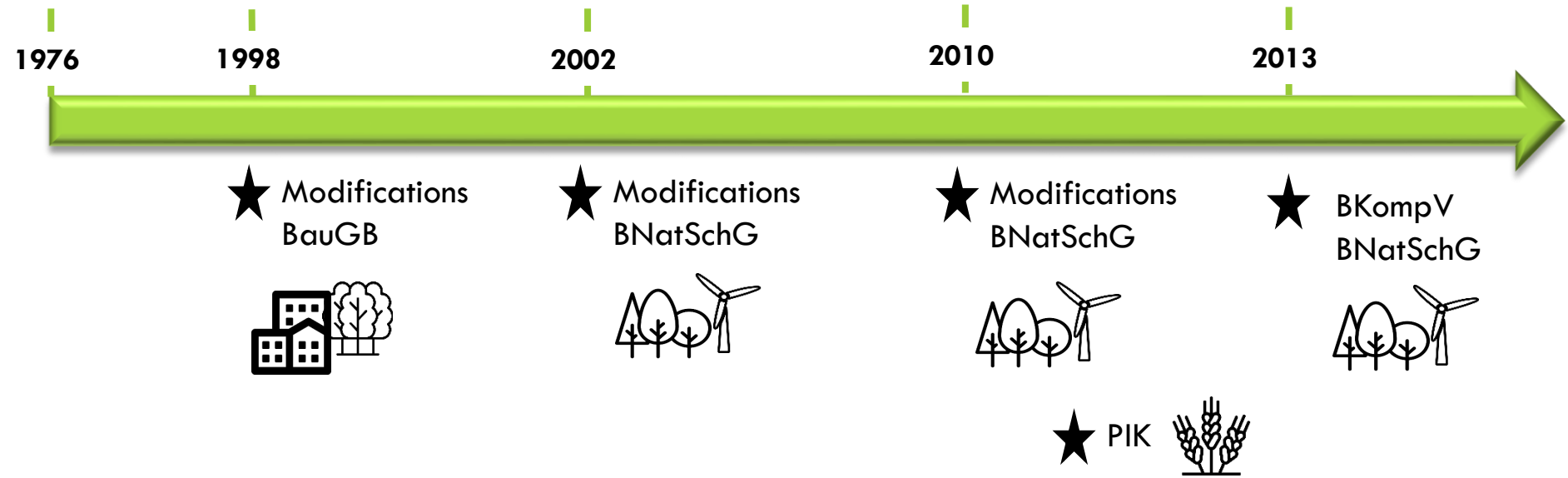
Code relatif à la construction en milieu urbain (code de l'urbanisme)

Plan d'urbanisation : zones commerciales, zones résidentielles

PLAN

1. Principes généraux de l'Eingriffsregelung
2. Évolutions de l'Eingriffsregelung pour une meilleure mise en œuvre de la compensation
3. Compensation par Ökokonto : exemple du Bade-Wurtemberg
4. Mise en perspective des systèmes allemand et français de la compensation écologique

2. ÉVOLUTIONS DE L'EINGRIFFSREGELUNG



2. ÉVOLUTIONS DE L'EINGRIFFSREGELUNG

1976

1998

2002

2010

2013

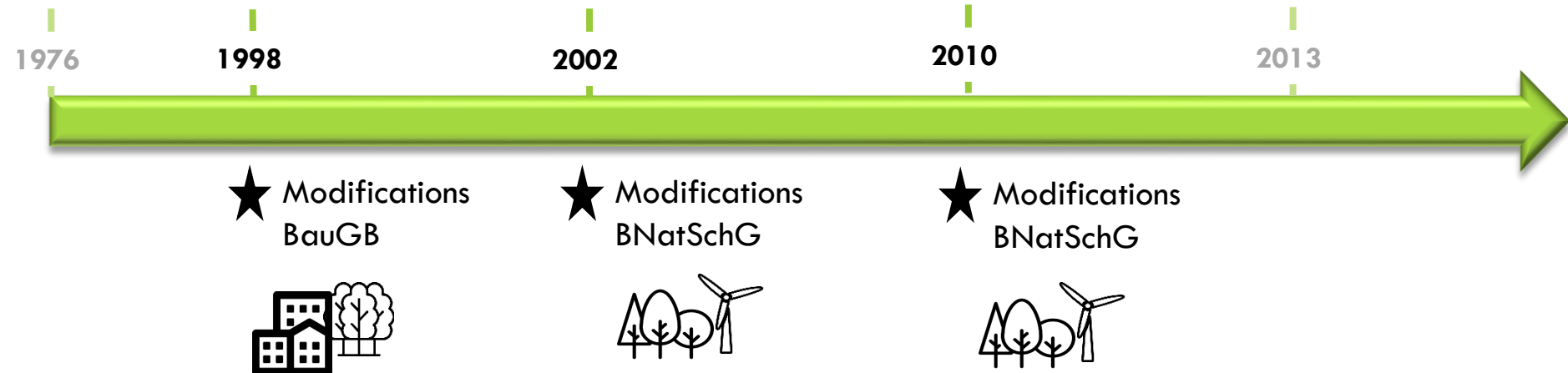
Une compensation ...

- de type *Ausgleich* (compensation stricte)
- au cas par cas

... peu mise en œuvre en raisons de difficultés :

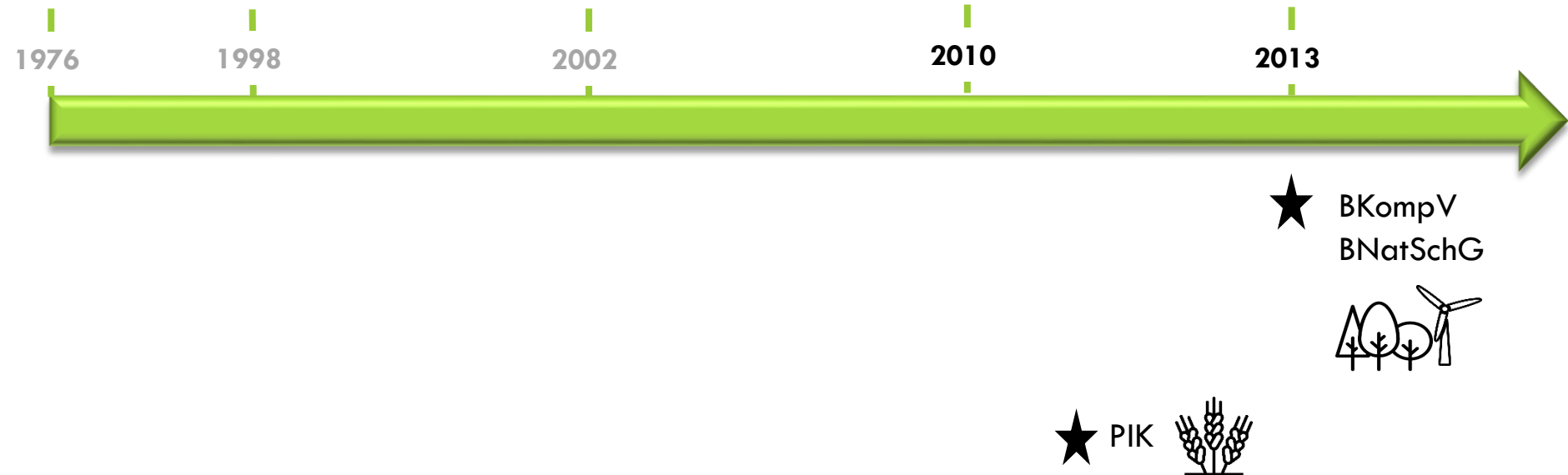
- Trouver les terrains par les municipalités
- Problème d'acceptabilité par les agriculteurs et les propriétaires fonciers
- Lenteur des procédures administratives
- Coût élevé de la compensation, surtout dans les zones fortement urbanisées

2. ÉVOLUTIONS DE L'EINGRIFFSREGELUNG



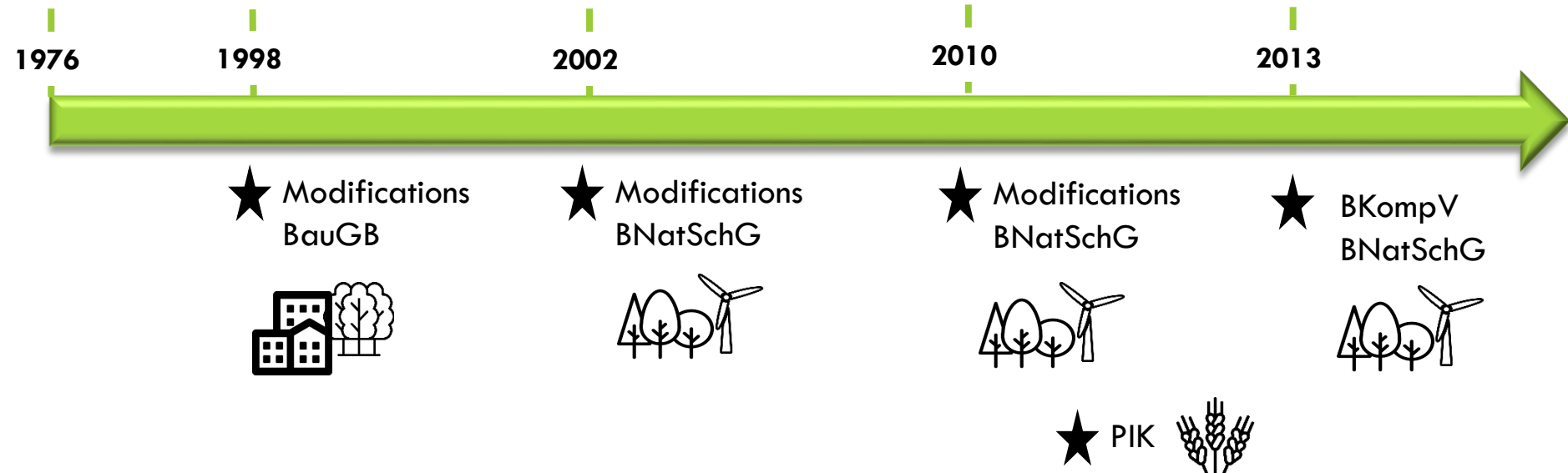
- Introduction d'une flexibilité spatiale et temporelle de la compensation
→ relâchement de la contrainte d'équivalence stricte
- Premiers développements de la compensation mutualisée et planifiée :
 - **Flächenpool** : réserve foncière sans action anticipée de restauration écologique
 - **Ökokonto** : restauration écologique anticipée et comptabilisation des gains sous forme d'éco-points

2. ÉVOLUTIONS DE L'EINGRIFFSREGELUNG



- **PIK** (*Produktionsintegrierte Kompensation*) : intégration de la compensation dans les systèmes agricoles et sylvicoles
- **BKompV** : tentative à l'échelle fédérale d'harmoniser des modalités de mise en œuvre de la compensation (rejeté par le Bundesrat)

2. ÉVOLUTIONS DE L'EINGRIFFSREGELUNG



En résumé







- Assouplissement de la réglementation sur le plan de l'équivalence
- Développement d'outils pour faciliter et systématiser l'application de la compensation :
 - Ökokonto & Flächenpool : compensation planifiée et mutualisée
 - PIK : compensation intégrée dans les systèmes agricoles et sylvicoles₁₃

PLAN

1. Principes généraux du système de l'Eingriffsregelung
2. Évolutions de l'Eingriffsregelung pour une meilleure mise en œuvre de la compensation
3. **Compensation par Ökokonto : exemple du Bade-Wurtemberg**
4. Mise en perspective des systèmes allemand et français de la compensation écologique

3. ÖKOKONTO DANS LE BADE-WURTEMBERG



| | | |
|---|--|---|
| Modalités pratiques harmonisées |  <p>Décret ÖKVO Méthodologie standardisée d'évaluation des éco-points</p> |  <p>Pratiques variables selon les communes</p> |
| Zones d'échanges des éco-points |  <p>11 zones</p> |  <p>Périmètre de la commune ou du district</p> |
| Enregistrement des transactions dans un registre |  <p>Enregistrement obligatoire</p> |  <p>Enregistrement non obligatoire</p> |
| Intermédiaires dans la réalisation de la compensation | <p><i>Flächenagentur</i></p> | <p>Intermédiaires non nécessaires Commune / District : double rôle de maître d'ouvrage et d'opérateur de compensation</p> |
| % des compensations par Ökokonto | <p>20 %</p> | <p>80 %</p> |



3. ÖKOKONTO DANS LE BADE-WURTEMBERG

Limites (similaires à celles rencontrées en France)

- Ressources financières et humaines limitées
- Contrôle insuffisant
- Absence d'harmonisation des méthodes d'évaluation pertes-gains entre



BNatSchG

et



BauGB

- Enregistrement variable des compensations dans un registre
- Mesures de restauration choisies en fonction du nombre d'éco-points générés ... et moins par rapport à leur pertinence écologique



PLAN

1. Principes généraux du système de l'Eingriffsregelung
2. Évolutions de l'Eingriffsregelung pour une meilleure mise en œuvre de la compensation
3. Compensation par Ökokonto : exemple du Bade-Wurtemberg
4. Mise en perspective des systèmes allemand et français de la compensation écologique

4. MISE EN PERSPECTIVE ALLEMAGNE - FRANCE

ERC dans les documents d'urbanisme



Depuis la fin des années 1990



Évolution récente, nécessité de poursuivre cette intégration pour une meilleure anticipation et considération des impacts liés à l'urbanisme

Biodiversité ordinaire et remarquable



ERC appliquée à la biodiversité ordinaire
ERC appliquée à la biodiversité protégée ?



Biodiversité ordinaire peu ciblée dans la pratique mais pourrait l'être à l'avenir (Plan national Biodiversité 2018)

Approche planifiée de la compensation



Forte urbanisation → système opérationnel de compensation anticipé et planifié



Évolution progressive vers une compensation anticipée et planifiée (SNC, stratégies de réserve foncière)

Cadre méthodologique



absence de cadre unifié



méthode standardisée

Ökokonto BNatSchG



En l'absence de cadrage national, co-existence de nombreuses méthodes



Merci pour votre attention

CONTACT

adeline.bas@eifer.org

sandra.clermont@eifer.org



EIFER